

Commune de Saint Alban de Montbel

Compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2018 à 20 H 10

Mme le Maire Annick CHEVALIER, présidente de séance.

Mme Annick POUPENEY, secrétaire de séance

Membres présents :

Mme Annick CHEVALIER, Maire

M. Henri GRIMONET, Adjoint

M. Géraud RENAUDIN

M. Bernard-Paul EMINET

Mme Annick POUPENEY, Adjoint

Mme Catherine SENFT,

M. Patrick NOEL-LARDIN

M. Jean SZLAPKA

M. Luc LEGER, Adjoint

M. Paul MERCY

Membres absents et excusés et pouvoirs :

Mme Audrey SCHNEIDER (pouvoir à M. Luc LEGER),

M. Sylvain DURET (pouvoir à Mme Catherine SENFT),

M. Benjamin BARDON (pouvoir à M. Patrick NOEL-LARDIN)

Ordre du jour :

- Délibération pour la prescription du PLU
- Délibération pour convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire
- Délibération pour décision modificative
- Questions diverses

Début de la séance à 20 h approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2018 à l'unanimité.

- **1 - Délibération pour décision modificative**

Madame le maire présente une délibération modificative pour un changement de ligne budgétaire pour l'extincteur et l'onduleur, suite à la demande de la trésorerie.

Délibération votée à l'unanimité

- **2 - Délibération pour convention d'adhésion à la mission de médiation préalable**

Madame le maire présente une délibération pour l'autoriser à signer une convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire : prestation dont le coût est déjà compris dans la convention d'adhésion au CDG 73. Certains recours contentieux formulés par les fonctionnaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à l'encontre de différents actes relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire. Les centres de gestion peuvent intervenir comme médiateurs dans les litiges opposant les agents publics à leur

employeur. Le centre de gestion de la Savoie s'est porté volontaire pour participer à cette expérimentation jusqu'au 18/11/2020.

Délibération votée à l'unanimité

- 3- Délibération pour la prescription du PLU

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la commune doit réviser son PLU avant le 3/09/2018 pour se mettre en conformité avec le schéma de cohérence territorial. Elle présente la mission d'accompagnement du CAUE avec comme intervenant M. Cédric VALLET (ethnologue) qui va nous aider à préparer cette révision. Puis elle lit le projet de délibération pour la révision du PLU travaillé avec le conseil municipal depuis mai 2018.

M. Paul Mercy demande qui examinera les doléances et les contributions présentées par les citoyens. Madame le maire répond que les membres du conseil municipal devront se charger d'en faire la synthèse.

Madame le maire rappelle les différentes étapes qui suivront cette délibération avec l'aide du CAUE.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire porte à la connaissance du conseil municipal l'invitation du jardin des toiles à DULLIN le 21 juillet 18 pour le vernissage de l'exposition.

Henri GRIMONET aborde l'avancement des travaux pour le Cœur de Village et signale qu'une réunion de chantier préparatoire s'est tenue mardi dernier après midi avec les entreprises qui doivent intervenir sur le chantier. Démarrage du chantier le lundi 9 juillet 2018, la place va être fermée au public. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens jusqu'au 01/09/2018.

Fin du conseil municipal à 21 H 10.

Annick POUPENEY
Secrétaire de séance

Annick CHEVALIER
Président de séance